APPENDICE A

LES BARRIÈRES NON TARIFAIRES ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

LES BARRIÈRES NON TARIFAIRES AU CANADA

L'UE a relevé des barrières non tarifaires dans certains des domaines énumérés ci-dessous.

Marchés publics

Les achats des gouvernements provinciaux et municipaux n'ont pas été ouverts à la concurrence extérieure en vertu de l'un ou l'autre des accords sur les marchés publics conclus par le Canada. Des règles discriminatoires s'appliquent au niveau infra-fédéral en matière de marchés publics. En outre, au niveau fédéral, certaines exceptions sont prévues pour le matériel de communication, le matériel de transport, la construction et la réparation de navires.

Agriculture

L'UE est préoccupée par l'existence de certaines barrières, comme l'interdiction d'importer des fruits et des légumes frais lorsqu'un accord n'a pas été conclu au préalable avec un acheteur.

Vins et spiritueux

L'UE a exprimé diverses préoccupations au sujet de l'accès au marché canadien des vins et spiritueux, y compris la protection des désignations géographiques telles que Port, Bordeaux, Chablis et Amontillado, et ce qu'elle considère comme des pratiques commerciales discriminatoires de la part des sociétés provinciales des alcools au Canada.

Évaluation en douane

L'UE a exprimé sa préoccupation au sujet de la pratique canadienne consistant à exiger, dans le cas d'une vente à l'exportation au Canada, que l'acheteur soit établi au Canada pour que la « valeur de la transaction » puisse s'appliquer aux fins de l'évaluation en douane du produit.

Services maritimes

L'UE aimerait que l'on supprime les restrictions en vertu desquelles le commerce côtier au Canada est réservé aux navires battant pavillon canadien; ces restrictions s'étendent au transport des marchandises et des passagers, ainsi qu'à toutes les autres activités maritimes commerciales en eaux canadiennes. L'importation de dragueurs étrangers aux fins du commerce côtier est interdite.